

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

1^{er} Registre

N^o 3

SIGNALEMENT.

L. S^r Magat Pierre

natif des Deux Verges
démourant à Deux Verges
allant à Lima (Pérou)

âgé de 17 — ans, taille d'un mètre
50 — centimètres

cheveux Châtain front Couvert

sourcils *if* yeux Gris

nez Gros bouche grande

barbe — menton Rouge

visage Ovale teint Coloré

SIGNES PARTICULIERS :

PIÈCES DÉPOSÉES.

- 1^{re} Demande du Maire
- 2^e Certificat de naissance
- 3^e Quittanse de 10^{fr}.

FAIT à *S. Flour* le 19^{février} 1861.

Signature des Témoins :

Signature du Porteur :



Délivré le 29 février 1861

Deux-voies le 17 février 1861

Monsieur le Sous-Prefet,

J'ai l'honneur de vous prier de vouloir bien
délivrer un passe-pas à l'Étranger au sieur Magot jeune
qui désire aller à Lima, Capitale du Pérou, Amérique
Mériionale;

Et joint les pièces à approuver, savoir:

- 1^o Une quittance de l'Étranger du percepteur,
- 2^o Un extrait de l'acte de naissance du jeune homme,
- 3^o L'autorisation du père.

J'ai l'honneur d'être avec un profond respect,
Monsieur le Sous-Prefet,

Notre très humble et très dévoué serviteur

Le Maire des Deux-voies

Barrès

à Monsieur le Sous-Prefet de l'arrondissement
de St Flour



Je soussigné Magot Antoine, proprietaire
 Cultivateur demeurant à Deux verges, Contons,
 à ce que mon fils Magot Pierre, âgé de Dix-
 Sept ans, quitte le train pour aller dans
 l'Amérique méridionale, rejoindre son frère
 qui habite Lima, Capitale du Pérou.

à Deux verges le 17 février 1861
 magot

Signalement

Magot Pierre

âgé de 17 ans
 taille d'un mètre
 so Contons

Cheveux - châtain
 front - court
 sourcils - châtain
 yeux - gris
 nez - gros
 bouche - grande
 barbe - rasée
 menton - rasé
 visage - coloré

Signe particulier

Fait pour la validation de la signature
 de Monsieur Magot.

Le Maire de Deux verges.



Harris